



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU FINISTERE

**DISPOSITIF OPERATIONNEL DE
VEILLE ET D'ALERTE DESTINE AUX
PERSONNES SANS ABRI EN CAS DE
VAGUE DE FROID
DEPARTEMENT
DU FINISTERE
2019 - 2020**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE
DU FINISTERE**

SOMMAIRE

INTRODUCTION

1 – PRESENTATION DU GUIDE NATIONAL

2 – DISPOSITIF EN CAS DE VAGUE DE FROID

A- LES PRINCIPES

- a/ 3 territoires
- b/ 4 niveaux
- c/ refus de prise en charge
- d/ mobilisation de la DDCS

B- LA DECLINAISON PAR TERRITOIRES

- rôle du SIAO

- a/ Pays de Brest
- b/ Pays de Cornouaille
- c/ Pays de Morlaix - Carhaix

- rappel des conditions sur le recours à l'hôtel pour la mise à l'abri
- offre en matière d'aide alimentaire

ANNEXES

- Carte des territoires
- Listes des dispositifs d'hébergement dans le Finistère
- Modalités d'organisation des structures d'accueil et d'hébergement d'urgence et des Samus Sociaux
- Les services du Conseil départemental
- Liste des destinataires du déclenchement de la vigilance rouge

INTRODUCTION

Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation du Finistère est l'acteur central du rapprochement de l'offre et de la demande d'hébergement et de logement adapté toute l'année. Ce service dispose ainsi d'une visibilité quotidienne des places disponibles dans les différentes structures d'urgence et d'insertion susceptibles d'accueillir les personnes sans abri, ce qui lui permet d'orienter les personnes vers les solutions d'hébergement disponibles ou vers les lieux d'évaluation, et ainsi d'anticiper une éventuelle saturation des divers dispositifs.

En période hivernale, les besoins en hébergement sont accrus, notamment au niveau de l'urgence, ce qui nécessite une mobilisation renforcée du dispositif déjà existant (renforcement du dispositif de veille sociale et ouverture de places d'hébergement d'urgence supplémentaires).

Sur ce dernier point, il convient de noter que depuis 2013, des projets territoriaux de sorties de l'hiver ont été élaborés afin de rompre avec une gestion saisonnière des dispositifs d'hébergement d'urgence et ainsi s'inscrire dans des réponses durables et adaptées aux besoins des personnes. Ces projets ont été accompagnés financièrement sur le BOP 177. Pour le Finistère, le diagnostic départemental a conclu à la nécessité de renforcer les moyens du SIAO et de conforter l'hébergement.

Grâce aux crédits supplémentaires obtenus ces dernières années, des dispositifs supplémentaires alternatifs à l'hôtel ont pu être financés (15 places sur Quimper pour l'accueil des familles, 55 à Brest (dont 10 places pour les hommes avec chiens), 2 à Morlaix (pour tous publics), 2 à Carhaix (pour les femmes ou couples avec ou sans enfant (s)) et 2 à Douarnenez (pour femmes seules ou avec enfants) afin d'offrir un hébergement de meilleure qualité aux personnes sans abri.

Des dispositifs hivernaux ont été créés :

- 15 places à Brest gérées par l'AGEHB (mobilisables du 01/11/19 au 31/04/20)
- 10 places à Brest gérées par le CCAS (mobilisables du 18/11/19 au 31/03/20)
- 2 places à Concarneau gérées par le CCAS (mobilisables du 01/12/19 au 31/03/20)

1 – PRESENTATION DU GUIDE NATIONAL

C'est le guide national relatif à la prévention et à la gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid 2018-2019, qui s'applique pour l'hiver 2019-2020. Il a pour objectifs de définir, dans un document unique, les actions à mettre en œuvre aux niveaux local et national pour détecter, prévenir et limiter les effets sanitaires et sociaux liés aux températures hivernales et leurs aspects collatéraux, en portant une attention particulière aux populations vulnérables.

Ce guide est organisé autour de 4 grands axes déclinés en mesures sous forme de fiches annexes :

- axe 1 : prévenir et anticiper les effets des vagues de froid
- axe 2 : protéger les populations
- axe 3 : informer et communiquer
- axe 4 : capitaliser les expériences

Sur les 12 fiches contenues dans le guide, 3 concernent plus particulièrement les personnes sans domicile. Des mesures doivent être prises dès que Météo-France déclenche une vigilance orange « grand froid ». ou une vigilance rouge « froid extrême ». C'est l'objectif du présent document.

2 – DISPOSITIF EN CAS DE VAGUE DE FROID

A- LES PRINCIPES

a - Trois territoires définis dans le cadre du SIAO sont repris dans le cadre de la déclinaison du dispositif mis en place en cas de vague de froid (cf carte des territoires en annexe) :

- Pays de Brest
- Pays de Cornouaille
- Pays de Morlaix - Carhaix

Il convient de noter que le guide laisse toute latitude au préfet pour territorialiser les mesures liées aux niveaux de vigilance orange et rouge décrits ci-dessous.

b- Quatre niveaux de vigilance météo

Développé depuis 2002, le partenariat engagé avec Météo France permet d'ajuster au mieux le dispositif. Ainsi, du 1er novembre au 31 mars, période de veille saisonnière, Météo-France assure une surveillance de l'intensité du froid et alimente chaque jour un site extranet. Ce site (<http://www.meteo.fr/extranets> ; Login : ars-pref ; Mot de passe : meteo!) comprend 2 types d'information :

- le tableau des prévisions de températures, vents et températures ressenties pour l'ensemble des départements de J à J+3. C'est à partir de ce critère (combiné avec d'autres indicateurs comme l'humidité, le taux de confiance dans la prévision, la durée du froid, l'étendue géographique) que Météo-France prend sa décision quant à la couleur de vigilance
- une carte de vigilance qui comprend 4 couleurs possibles et un pictogramme différent selon le type de phénomène prévu qui apparaît dès la couleur orange. Pour le paramètre « grand froid », le pictogramme est un thermomètre qui pourra être combiné avec un autre pictogramme, par exemple un flocon pour neige-verglas

C'est sur la base de cette carte vigilance que le directeur de la DDCS proposera au préfet de prendre toutes les mesures adaptées à la situation comme prévu ci-dessous

- vigilance verte : aucune mesure particulière n'est prise

- vigilance jaune : aucune mesure particulière n'est à prendre. Toutefois, si le tableau météo à J+3 indique une baisse des températures pour les jours à venir, des mesures préventives peuvent être prises (sorties quotidiennes des maraudes et vigilance du SIAO à l'égard des demandes d'hébergement)

- vigilance orange « grand froid » : une information quotidienne du préfet sur les capacités du dispositif et le niveau des demandes d'hébergement sera faite par la DDCS. Les maraudes sortiront tous les jours. Le SIAO aura pour consigne, d'une part, de mettre à l'abri

toute personne qui le demande, y compris celles ayant fait l'objet d'un refus de prise en charge dans les structures et d'autre part de transmettre chaque jour à la DDCS un état des places disponibles dans les dispositifs alternatifs et dans les hôtels sur Brest, Quimper et Morlaix. Par ailleurs, en cas de saturation des dispositifs constatés par le SIAO, la DDCS pourra proposer au préfet d'ouvrir les places mises à disposition par le CHU de Brest et Quimper Bretagne Occidentale.

- vigilance rouge « froid extrême » : le préfet autorise l'ouverture des capacités mobilisées par le CHU de Brest (5 places sur le site de Bohars) et Quimper Bretagne Occidentale (10 places à Quimper) et active si besoin ses plans de secours (plan départemental d'hébergement-plan ORSEC). Les Samus Sociaux de Brest et Quimper effectuent des maraudes tous les soirs afin de s'assurer de l'état de santé des personnes à la rue.

Le SIAO met à l'abri toutes les personnes qui le demandent.

Le SIAO a pour mission de coordonner l'attribution de toutes les places d'urgence. Il devra centraliser la demande d'hébergement et procéder à la mise en œuvre des réponses, notamment par le biais d'une articulation spécifique avec les lieux d'accueil physique gestionnaires des structures d'hébergement d'urgence (CCAS de Quimper, CCAS de Concarneau, CCAS de Brest, Fondation Massé Trévidy).

Le SIAO a pour consigne de respecter le principe de l'inconditionnalité de l'accueil et de la prise en charge, y compris pour les ménages ayant fait l'objet d'un refus de prise en charge dans les structures.

Le SIAO devra transmettre chaque jour à la DDCS un état des places disponibles dans les structures d'hébergement d'urgence, y compris les dispositifs alternatifs et dans les hôtels sur Brest, Quimper et Morlaix.

La mise en place d'équipes mobiles supplémentaires avec une intensification des maraudes sera prévue.

Une mobilisation accrue des accueils de jour sera demandée

c- Refus de prise en charge

Un certain nombre de personnes sans domicile fixe, très désocialisées, refusent toute aide ou hébergement, ce qui les met en situation de danger potentiel.

Une grande vigilance doit être maintenue les concernant.

Lorsqu'elles sont repérées par les différents acteurs de terrain : SAMU Social, Centre 15, pompiers, associations, police, secouristes, elles doivent se voir proposer une place d'hébergement ou avoir la possibilité d'être accompagnées dans un lieu d'accueil ouvert 24h/24.

Si les personnes refusent d'être mises à l'abri alors qu'elles semblent en danger, il appartiendra aux agents entrés à leur contact d'user, dans un premier temps, de toute leur persuasion et en cas d'échec, de prévenir le centre 15 qui mobilisera les moyens appropriés afin d'évaluer la situation médicale de la personne et appréciera la nécessité de la faire hospitaliser (avec ou sans consentement), l'obligation d'assistance à personne en danger sera appréciée par les acteurs de terrain en lien avec le médecin régulateur du centre 15.

Il est souhaitable que la personne à l'origine du signalement attende l'arrivée des secours aux côtés de la personne afin de s'assurer de l'orientation décidée par le responsable de l'unité médicale.

Dans tous les cas, l'équipe mobile, les secouristes, les services de police ou de gendarmerie veilleront à ce que la personne soit suffisamment couverte (duvet, couverture, couverture de survie...).

d- Mobilisation de la DDCS

En période de veille saisonnière (du 1 novembre au 31 mars), la DDCS :

- mobilise le SIAO (le 115 renforce son équipe d'écoutes), les gestionnaires des dispositifs d'hébergement, la Croix Rouge de Brest et Quimper, les CCAS...
- recense les capacités d'hébergement mobilisées par le SIAO et les communique au préfet tous les vendredis,
- reçoit chaque jour les prévisions météorologiques de Météo France, les analyse et les transmet aux Samus Sociales et au SIAO.
organise la remontée d'informations hebdomadaires des capacités d'hébergement auprès de la DRJSCS. Cette remontée d'informations permet de visualiser l'activité des dispositifs d'hébergement, le nombre de places ouvertes, mobilisables, mobilisées et occupées, et de connaître les tensions éventuelles sur ces dispositifs ou les points de blocage, notamment le nombre de demandes non pourvues par manque de place.
- informe le préfet (SIDPC), le DGCS (CORUSS) (DGCS-MESURES HIVERNALES@social.gouv.fr) et l'ARS du décès de personne sans domicile survenu dans l'espace public.
- assure la continuité des procédures en WE et jours fériés (astreintes)

En vigilance orange « grand froid », la DDCS :

- propose au préfet de prendre des mesures adaptées à la situation
- avise les acteurs suivants : SIAO, gestionnaires accueils de jour, Croix – Rouge de Brest et Quimper, CCAS, Hôpitaux, structures gestionnaires d'hébergement, associations caritatives
- envoi de mails de déclenchement de vigilance orange aux partenaires du département
- informe au quotidien le préfet sur l'état des demandes et des disponibilités d'hébergement,
- mobilise les capacités supplémentaires du niveau de vigilance rouge « froid extrême » soit CHU de Brest-site de Bohars- 5 places à Brest et 10 places à Quimper mises à disposition par Quimper Bretagne Occidentale, en cas de saturation des dispositifs constatés par le SIAO.
- transmet à la préfecture le vendredi en fin de matinée l'état des places d'hébergement dans le département
- assure un lien quotidien avec le SIAO, les maraudes de Brest et Quimper, voire les accueils de jour
- poursuit toutes les opérations citées ci-dessus

En vigilance rouge « froid extrême », la DDCS :

- propose au préfet de prendre des mesures adaptées à la situation
- envoie des mails de déclenchement de vigilance rouge aux partenaires du département
- poursuit toutes les opérations du niveau orange ci-dessus
- mobilise les capacités supplémentaires du niveau de vigilance rouge « froid extrême » soit CHU Morvan-site de Bohars- à Brest 5 places et 10 places à Quimper mises à disposition par Quimper Bretagne Occidentale
- informe au quotidien le préfet sur l'état des demandes et des disponibilités d'hébergement
- transmet à la préfecture le vendredi en fin de matinée l'état des places d'hébergement dans le département
- poursuit toutes les opérations prévues en veille saisonnière

tout refus d'admission ou toute exclusion sera remonté par mail à la DDCS

B- LA DECLINAISON PAR TERRITOIRES

Le rôle du SIAO :

Ce dispositif inclut le 115, permanence d'accueil téléphonique fonctionnant 24 h sur 24, 7 jours sur 7, chargée de fournir une réponse adaptée aux situations d'urgence sociale : être hébergé temporairement, manger, se soigner, être écouté...

Ce dispositif, qui est un des maillons de l'accueil en urgence, a pour mission :

d'évaluer l'urgence de la situation de la personne ou de la famille en difficulté, qui appelle directement le SIAO

d'orienter pendant la journée vers les services chargés de l'accueil physique et de l'évaluation les personnes sollicitant un hébergement d'urgence

de proposer une solution d'hébergement d'urgence

-soit en indiquant aux acteurs chargés de l'accueil physique et de l'évaluation qui le demandent les disponibilités de places sur le secteur recherché par la personne

-soit en mettant directement à l'abri lorsque le SIAO est l'unique gestionnaire de places via l'hôtel ou après la fermeture des services chargés de l'accueil physique et de l'évaluation.

de tenir à jour l'état des disponibilités d'accueil dans le département en CHRS, ALT, FJT, dispositifs alternatifs, structures d'hébergements d'urgence, hôtels.

a- Pays de BREST

Il convient de préciser qu'en cas de vigilance orange à rouge sur Brest, les modalités d'organisation sont les suivantes après 17h :

lien téléphonique avec la Croix-Rouge pour connaître le départ en "maraude", mise à l'abri de toute personne à la rue qui le demande, à l'hôtel, aux Exclus ; une orientation vers le centre hospitalier universitaire de Brest - site de Bohars- ne pourra se faire qu'en cas de déclenchement de la vigilance orange « grand froid » si saturation des dispositifs ou de la vigilance rouge « froid extrême » , les personnes seront accompagnées vers le site de l'hôpital de Bohars- **uniquement** par l'équipe de la maraude de la Croix Rouge

en ce qui concerne les familles, la mise à l'abri se fera par le SIAO, soit à Kastell Dour (si places disponibles), soit dans les dispositifs alternatifs, soit à l'hôtel.

en ce qui concerne les hommes isolés, la mise à l'abri se fera par le SIAO, soit dans le dispositif hivernal géré par l'Agehb, soit dans celui géré par le CCAS si déclenchement décidé par le DDCS, soit dans les dispositifs alternatifs, soit à l'hôtel.

les personnes dans l'impossibilité de se déplacer pourront être accompagnées par la Croix-Rouge

En journée

sur la ville de Brest:

toute demande d'hébergement présentée par un isolé (homme ou femme) ou une famille sera orientée vers le CCAS de Brest pour une rapide évaluation

les – de 26 ans isolés seront orientés vers la mission locale, les jeunes sans parcours professionnel seront suivis par le CCAS

Appui du SIAO pour trouver une solution

le reste du territoire :

toute demande d'hébergement présentée par un isolé (homme ou femme) ou une famille sera orientée vers les CCAS ou les services du Conseil départemental pour une rapide évaluation.

les – de 26 ans isolés seront orientés vers la mission locale

Appui du SIAO pour trouver une solution

En soirée, week-end et jours fériés

toute demande d'hébergement sera orientée vers le SIAO

b/ Pays de CORNOUAILLE

sur la ville de Quimper

Toute demande d'hébergement présentée par un isolé (homme ou femme) ou un couple sans enfant sera orientée vers le CCAS de Quimper pour une rapide évaluation (Hôtel Social / hôtel)

Toute demande d'hébergement présentée par une famille sera orientée vers la fondation Massé Trévidy (places d'hébergement d'urgence ou nuitées d'hôtel).

Les – de 26 ans isolés seront orientés vers la mission locale

Appui du SIAO pour trouver une solution

sur la ville de Concarneau

Toute demande d'hébergement présentée par un homme isolé ou une femme (isolée ou avec enfants) victime de violences conjugales sera orientée vers le CCAS de Concarneau ou vers le CDAS pour une rapide évaluation.

Toute demande d'hébergement présentée par une famille ou une femme isolée sera orientée vers le CDAS.

Les – de 26 ans isolés seront orientés vers la mission locale

Appui du SIAO pour trouver une solution

le reste du territoire :

Toute demande d'hébergement présentée par un isolé ou une famille sera orientée vers les CCAS ou les services du Conseil départemental pour une rapide évaluation.

Les – de 26 ans isolés seront orientés vers la mission locale

Appui du SIAO pour trouver une solution

En soirée, week-end et jours fériés

toute demande d'hébergement sera orientée vers le SIAO

c/ Pays de MORLAIX - CARHAIX

sur la ville de Morlaix en journée :

Toute demande d'hébergement présentée par un isolé (homme ou femme) ou une famille sera orientée vers le CHRS « Le Jarlot » (Fondation Massé Trévidy) pour une rapide évaluation

Appui du SIAO pour trouver une solution

sur le reste du territoire en journée :

Toute demande d'hébergement présentée par un isolé (homme ou femme) ou une famille sera orientée vers les CCAS ou les services du Conseil départemental pour une rapide évaluation.

Les – de 26 ans seront orientés vers la mission locale

Appui du SIAO pour trouver une solution

En soirée, week-end et jours fériés sur MORLAIX :

Toute demande d'hébergement présentée par un isolé, un couple sans enfant ou une famille sera orientée vers le CHRS "Le Jarlot" pour une rapide évaluation. Un hébergement pourra être proposé au centre d'hébergement d'urgence ou sur les places du dispositif alternatif ou si saturation, à l'hôtel.

Appui du SIAO pour trouver une solution

En soirée, week-end et jours fériés sur le reste du territoire

toute demande d'hébergement sera orientée vers le SIAO

Rappel des conditions sur le recours à l'hôtel pour la mise à l'abri immédiate

L'hôtellerie constitue un ultime recours pour héberger des personnes en urgence, particulièrement durant la période hivernale.

Toutefois, le recours à l'hôtel doit s'opérer dans de strictes conditions.

Il est rappelé que :

- le préfet ainsi que le directeur départemental de la cohésion sociale doivent disposer à tout moment de la liste actualisée des établissements hôteliers auxquels il est fait appel.
- les opérateurs sociaux impliqués dans le dispositif d'hébergement, particulièrement les responsables du SIAO, disposent de la liste nominative exacte de toutes les personnes orientées vers l'hébergement en hôtel.
- l'impératif de sécurité et de responsabilité exige que l'Etat soit à tout moment en mesure de savoir qui il héberge. Dans le département du Finistère, le SIAO tient chaque jour une liste de personnes hébergées à l'hôtel, qu'il tient à disposition de l'Etat.
- les dates de passage et avis des dernières commissions de sécurité sont répertoriés et les démarches nécessaires engagées sans délai s'il apparaît que de nouvelles visites doivent être effectuées,
- les conditions d'hébergement offertes sont connues des opérateurs sociaux qui doivent avoir visité les lieux.

Pour le département du Finistère, tous les hôtels ont été répertoriés, une demande de conformité a été faite auprès de la préfecture, qui a répondu de manière favorable.

- Enfin, l'impossibilité de faire la cuisine dans les chambres d'hôtel implique que ce mode d'hébergement soit en liaison avec un service d'aide alimentaire.

Offre en matière d'aide alimentaire

A Brest :

Le Phare, situé 20 rue Gaston Ramon, accueille le midi (cuisine+salle à manger) les personnes qui peuvent réchauffer les denrées reçues et manger sur place.

Le service Accueil Evaluation du CCAS peut attribuer des chèques déjeuners en fonction des situations.

L'accueil de jour « Entraide et Amitié », situé 5 rue Armorique, dispose d'une cuisine équipée (gazinière, fours) permettant de confectionner des repas et se restaurer sur place dans une salle à manger. Possibilité de bénéficier du goûter ou du repas le jeudi midi ou de recevoir des colis alimentaires.

Le point Kerros permet aux personnes de manger un petit déjeuner sur place.

Le week-end et les jours fériés, la Halte Accueil Frédéric Ozanam, située 80 bd Montaigne, est ouverte et permet de prendre un repas chaud le midi, et de recevoir un colis de dépannage alimentaire pour les repas du soir.

L'accueil de jour « Point 48 », situé 4 rue Gabriel Fauré à Brest, peut distribuer des colis alimentaires.

A Quimper :

Il existe un restaurant social ouvert de 12h00 à 13h00. Le soir, le restaurant est réservé aux personnes accueillies sur le dispositif d'hébergement d'urgence (CHRS urgence « Hôtel social » et nuitées d'hôtel).

■ A Concarneau :

Possibilité de réchauffer des repas à l'accueil de jour et de recevoir des colis alimentaires d'urgence.

A Morlaix :

Le CCAS fournit des bons alimentaires.

ANNEXES

LISTES DES DISPOSITIFS D'HEBERGEMENT DANS LE FINISTERE

PLACES D'HEBERGEMENT A BREST

CHRS

Les Cyprès (CHRS insertion) :	30 places
Louis Guilloux (CHRS insertion) :	37 places
Les Ajoncs (CHRS insertion) :	50 places
Centre d'Hébergement du Port de Commerce :	44 places
réparties comme suit :	
- 19 places d'urgence	
- 10 places moyen terme	
- 10 places long terme	
- 5 places de stabilisation	
Kastell Dour (CHRS urgence) :	12 places

A.L.T 205 places

dont :

CCAS: 8 chambres, 3T1, 1 T2, 1T3 pour les travailleurs pauvres	16 places
CCAS / DHT	7 places
FJT KERHEOL (Amitiés d'Armor) : 1 studio	1 place
FJT Michelet (Aile) : 1 studio	1 place

Les Exclus 10 places

HEBERGEMENT D'URGENCE HORS CHRS

AGEHB 55 places

températures très froides

<u>Dispositif hivernal AGEHB</u>	15 places
<u>Dispositif hivernal CCAS de Brest</u>	10 places

vigilance orange à rouge

<u>Centre Hospitalier Universitaire</u> (site de Bohars)	5 places
--	----------

PLACES D'HEBERGEMENT A QUIMPER**CHRS**

Le Relais (CHRS insertion) :	26 places
L'Hôtel Social : 21 places urgence + 5 places stabilisation	26 places
L'Escale (CHRS insertion) :	44 places

HEBERGEMENT D'URGENCE HORS CHRS

Fondation Massé Trévidy	15 places
Salon d'accueil Escale Fondation Massé Trévidy	1 place

ALT :

70 places

dont :

F.J.T. :

Saint Exupéry	toute l'année : 5 T1] 6 places DHU place hiver : 1 T1] urgence supplémentaire
---------------	---

Massé Trévidy	toute l'année : 6 T1 (dont 1 place urgence) DHU place hiver : 1 T1 supplémentaire
---------------	--

CCAS DE QUIMPER :

1 studio et 2 T1 bis
(dispositif spécifique travailleurs
pauvres)
3 chambres, 8 T1, 2 T2 et 2 T3

vigilance orange à rouge

<u>Quimper Bretagne Occidentale :</u>	10 places
--	-----------

PLACES D'HEBERGEMENT A CONCARNEAU - TREGUNC- QUIMPERLE**CHRS**

CHRS Concarneau (CHRS urgence) :	10 places
----------------------------------	-----------

<u>températures très froides</u>	2 à 3 places (lits picot) au CHRS
---	-----------------------------------

ALT :

CCAS de Concarneau :	9 logements soit 12 places dont dispositif d'hébergement spécifique pour les femmes victimes de violence : 3 places (2 logements – 1 T1 et 1 T2)
----------------------	---

CCAS de Trégunc : 7 places
(4 appartements)

St Vincent de Paul Quimperlé : 1 place

CIAS Communauté de Communes de Quimperlé : 7 logements soit 18 places
dont 3 places (1 logement) d'hébergement spécifique pour les femmes
victimes de violences -(1 T1 au FJT de Quimperlé, 1 T2 et 1 T3 à Quimperlé
1T3 à Scaër, 1T3 à Arzano et 1T4 à Moëlan/Mer)

PLACES D'HEBERGEMENT A DOUARNENEZ

ALT :

CCAS de Douarnenez : 2 logements soit 6 places (1T2+1T4)

HEBERGEMENT D'URGENCE HORS CHRS

CCAS : 2 places pour femmes avec ou sans enfant(s)

PLACES D'HEBERGEMENT A MORLAIX

CHRS Le Jarlot : 26 places
Dont 4 places « urgence »

HEBERGEMENT D'URGENCE HORS CHRS

Fondation Massé Trévidy 2 places

ALT : 43 places

dont

F.J.T. : 3 chambres

PLACES D'HEBERGEMENT A CARHAIX

ALT :

A.L.T. : Carhaix-Relais 6 logements 9 places
FJT du Poher (Aile) : 1 place

Hébergement d'urgence

Dispositif alternatif (FMTMorlaix)
pour femmes ou couples avec ou sans enfant(s) 2 places
Local Carhaix Relais 2 places

**AUTRES PLACES D'HEBERGEMENT EN ALT A ERGUE GABERIC, PLONEIS, PONT-
L'ABBE, PENMARC'H, BRIEC, AUDIERNE, LE RELECQ KERHUON, PLABENNEC,
LANNILIS, CHATEAULIN, SAINT POL DE LEON, LANDIVISIAU, SAINT MARTIN DES
CHAMPS**

MODALITES D'ORGANISATION DES STRUCTURES D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT D'URGENCE ET DES SAMUS SOCIAUX

CHRS KASTELL DOUR

kastell.dour@agehb.asso.fr

02.98.49.85.47

Cette structure, implantée à Brest, a une capacité d'accueil de 12 places.

Public accueilli :

femmes seules ou avec enfant(s)

couples avec ou sans enfant(s).

L'accueil se fait de manière immédiate, inconditionnelle, sans entretien. Les personnes sont hébergées pour une courte durée (5 jours qui peuvent être prorogés en fonction des situations).

L'équipe éducative, présente de 9 h 00 à 23 h 00 toute la semaine, y compris le week-end a pour mission :

- d'accueillir en urgence,
- d'apporter une écoute humaine et attentive,
- d'évaluer la situation de la personne,
- d'établir un diagnostic social,
- de travailler en partenariat et en réseau avec les acteurs sociaux du département,
- de trouver avec les personnes accueillies des solutions d'hébergement individualisées.

Il est important de souligner que cette structure n'est pas réservée uniquement aux personnes résidant à Brest, elle peut accueillir toute personne du département.

HEBERGEMENT D'URGENCE HORS CHRS

L'AGEHB dispose de 55 places d'hébergement d'urgence (en appartements) pour tous publics dépourvus de logement (en alternative à l'hôtel), dont 10 places ciblées pour hommes avec chiens.

CHRS FOYER DU PORT

42 rue Amiral Troude 29200 Brest

02.98.33.58.80

capacité d'accueil en urgence : 19 places

le CHRS est doté de 5 places de stabilisation

vigilance orange à rouge

Mail d'alerte envoyé par la DDCS
maintien des personnes au CHRS durant toute la période d'alerte météo,
transmission au SIAO en fin d'après-midi de l'état des places disponibles au CHRS,
les personnes exclues du CHRS pour violence feront l'objet d'un signalement au SIAO et à la DDCS.

ACCUEIL AU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE (SITE DE BOHARS) :

02.98.22.33.33 (standard)
02.98.01.51.86 ou 06.19.73.36.62 (Mme Sandrine Baranger)

vigilance orange à rouge

mail d'alerte météo envoyé par la DDCS à : sandrine.baranger@chu-brest.fr
direction-generale@chu-brest.fr ;
copie à : stephane.travers@chu-brest.fr ; eric.paquet@chu-brest.fr
la veille de la mise en application du dispositif renforcé.

Le CHU met à disposition 5 places d'hébergement d'urgence sur le site de Bohars, qui seront mobilisables **uniquement en vigilance orange à rouge.**

Le SIAO sera le seul référent pour toute demande d'accueil, il sera chargé de lister les personnes qui seront conduites sur le site de Bohars et de transmettre cette liste dans la journée à l'hôpital de Brest (mails ci-dessus), à la Croix Rouge et à la DDCS.

L'admission se fera à partir de 20h30 et la sortie se fera le lendemain à 8 h 00 (un petit déjeuner sera proposé)

L'accompagnement vers le CHU (site de Bohars) sera effectué **uniquement** par la Croix-Rouge pour une arrivée sur le site à partir de 20h30.

Une liste actualisée des personnes réellement présentes sera transmise au SIAO et donnée aux agents de sécurité du CHU de Brest par l'équipe de la Croix Rouge.

L'accueil se fera à l'entrée principale de l'hôpital de Bohars, l'agent de sécurité de Bohars joint par le standard du CHU viendra accueillir l'équipe de la Croix Rouge et les personnes à héberger.

Lorsque certaines personnes accueillies risquent, par leur comportement ou leur état d'alcoolisation, de mettre en danger l'hébergement au centre hospitalier, il sera fait appel au SAMU.

Lorsque certaines personnes accueillies sont agitées ou violentes et mettent en danger la sécurité des autres usagers, il sera fait appel à la gendarmerie et une exclusion pourra être prononcée par le responsable de l'hôpital de Bohars ou le directeur de garde. Une information sera faite au SIAO et à la DDCS.

CCAS DE BREST

40 rue Jules Ferry BP 72222
29222 Brest cédex 2
02.98.00.84.00
Fax : 02.98.44.02.67
ccas-direction@ccas-brest.fr

L'EQUIPE KERROS

La mission de ce service consiste à éviter une grande marginalisation des usagers en situation d'errance avec des axes d'intervention :

dans le cadre du lieu d'accueil, d'entrer en contact avec le public en dehors de tout contrat, de manière à favoriser l'émergence d'une demande et de mettre alors les usagers en lien avec les services adaptés

d'aller au devant des publics en errance dans le cadre des maraudes

de faire suite au signalement d'un tiers

d'assurer une veille sociale (état des lieux, mouvements des populations en difficulté, repérage des besoins et situations à risque),

d'assurer un accueil de jour : cf page suivante.

Les travailleurs sociaux de l'équipe organisent des maraudes le matin, pendant les heures d'ouverture du point Kerros, pour « aller vers » les personnes à la rue et les orienter vers les services adaptés à leur situation.

distribution de couvertures si disponibilité,

orientation vers les points d'accueil Croix-Rouge en soirée,
 lien Equipe Kerros – Croix Rouge – SIAO (lors des demandes d'hébergement vers le CHU
 - site de Bohars-).

ACCUEIL DE JOUR POINT KERROS

02.98.43.02.50
 6 rue Kerros 29200 Brest
 ccas-point-kerros@ccas-brest.fr

Ouverture de 10 h 00 à 13 h 00 du lundi au vendredi
 Accueil de toutes personnes marginalisées, exclues ou en voie d'exclusion,
 L'équipe fonctionne de la manière suivante :
 -accueil direct au local (point douche, laverie, bagagerie, téléphone, internet, collation, vestiaire),
 -"aller vers" qui consiste à aller vers les personnes marginalisées dans la ville,
 -travail en réseau sur Brest avec les différentes associations (la Banque alimentaire, les Exclus, Don Bosco, le SIAO, la Croix Rouge, le Secours populaire, le Secours catholique, Entraide et amitié, la Halte d'accueil Frédéric Ozanam, Coallia, Kastell Dour, les Ajoncs, les CDAS, les missions locales, le Centre Accueil Précarité, le Point H ...)
 -maraudes en journée organisées par l'équipe.
 Mobilisation demandée en cas de déclenchement de la vigilance orange ou rouge

POINT 48 - ACCUEIL DE JOUR

02.98.46.43.50
 4 rue Gabriel Fauré à Brest
 asso-point-48@laposte.net

Cet accueil de jour fonctionne le mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 14 h 00 à 17 h 00.
 Il peut accueillir toute personne isolée sans ressource ayant besoin d'une aide, des personnes sortant de prison, des personnes en recherche d'insertion sociale.

Des prestations sont proposées :

- espace de repos, presse, téléphone, internet
- consigne, bagagerie
- collation
- colis alimentaire
- accompagnement dans les démarches

Les bénévoles de cet accueil de jour se mobilisent pour lutter contre l'isolement social, favoriser l'insertion des anciens détenus à leur sortie, en partenariat étroit avec les institutions et les autres associations de Brest (CCAS, CDAS, War Zao, Don Bosco, SPIP 29....)

ENTRAIDE ET AMITIE- ACCUEIL DE JOUR

02.98.05.30.30
 5 rue d'Armorique à Brest

Cet accueil de jour est ouvert du lundi au vendredi de 13h30 à 17h et reçoit principalement des personnes habitant la rive droite de Brest (Recouvrance, Kerangoff, Quéliverzan...).

LE PHARE – ACCUEIL DE JOUR

02.98.05.10.91
 20 rue Gaston Ramon à Brest
 lephare@agehb.asso.fr

Cet accueil de jour est ouvert au public de 9h30 à 15h du lundi au vendredi.

Il peut accueillir tout public adulte, hommes et femmes en grande difficulté. Il répond à des besoins de 1^{ère} nécessité (douche, laverie, collation, colis alimentaire, téléphone, internet, espace de repos, presse)

Une cuisine et un espace salle à manger sont à la disposition des usagers qui peuvent réchauffer (four, plaques de cuisson) et manger sur place les produits reçus de l'aide alimentaire.

SAMU SOCIAL - CROIX-ROUGE DE BREST

02.98.41.79.15
 ul.brest@croix-rouge.fr
 jallifieregenevieve@gmail.com 06.59.62.79.46
 celine.kernanec@croix-rouge.fr 06.79.34.89.27

Jours de sorties :

le samu social sort 4 fois par semaine : les mardis, jeudis et dimanches soirs de 19h30 à 23h et les samedis après-midis de 14h à 17h si le nombre de maraudeurs est suffisant.

SAMU SOCIAL - CROIX-ROUGE DE BREST

02.98.41.79.15
 ul.brest@croix-rouge.fr

Jours de sorties :

le samu social sort 4 fois par semaine : les mardis et jeudis (de 19h45 à 23h), les dimanches (de 18h45 à 22h-22h30) et les samedis après-midis (de 14h à 17h30-18h) si le nombre de maraudeurs est suffisant.

Arrêts points fixes en soirée :

Passage au commissariat vers 19h le dimanche et 20 h les mardis et jeudis
 Coallia vers 19h05 le dimanche et 20h05 les mardis et jeudis
 Parking Duquesne vers 19h20 le dimanche et 20h20 les mardis et jeudis
 Rue Jean Jaurès vers 20h20 le dimanche et 21h20 les mardis et jeudis
 Jardin Kennedy vers 20h40 le dimanche et 21h40 les mardis et jeudis

Maraude libre dans la ville de Brest : de 21h50 à 23 h

place de Strasbourg, Saint Martin, Halles Saint
 Louis, Recouvrance, parking Carrefour sur le retour

Arrêts points fixes l'après-midi :

Passage au commissariat vers 14h15
 Coallia vers 14h30
 Parking Duquesne vers 15h15
 Jardin Kennedy vers 16h

Maraude libre dans la ville de Brest : de 16h à 17 h

rue Jean Jaurès (Mac Do), rue de Siam, parking Carrefour sur le retour

Distribution de soupe, café, thé, chocolat, fruits, viennoiseries, sandwiches, de bons pour retirer vêtements et couvertures, des vêtements et des couvertures en urgence

Lien avec le SIAO

Compte-rendu de chaque maraude transmis à la DDCS

vigilance orange à rouge

Mail d'alerte météo envoyé par la DDCS

Sorties tous les jours y compris week-end et jours fériés

Orientation vers l'hôtel en lien avec le SIAO ou transfert des personnes vers le CHU – site de Bohars (vigilance orange à rouge)

RV à 20h30 à la place Duquesne pour un départ vers Bohars

Information au SIAO-115 et à l'agent de sécurité du site de Bohars- CHU de Brest de la liste définitive des personnes orientées vers Bohars

Distribution de tickets de bus (fournis par le SIAO-115) en lien avec l'agent de sécurité de Bohars pour retour le lendemain matin des personnes hébergées vers le centre-ville de Brest

Distribution de gants, bonnets, écharpes, couvertures...

Compte-rendu journalier du Samu Social transmis à la DDCS.

CHRS HOTEL SOCIAL:

21 bis rue Etienne Gourmelen

29000 Quimper

hotel-social@quimper.bzh

02.98.64.51.00

Fax : 02.98.64.25.86

Horaires d'admission de 14h00 à 20h00 et sortie à 9h00 (cette extension d'horaires, en lien avec l'accueil social, permet d'assurer une continuité dans la prise en charge des personnes).

Accueil en urgence pour 5 nuits à l'hôtel social ; prolongation après évaluation en commission.

vigilance orange à rouge

Mail d'alerte météo envoyé par la DDCS

Maintien des personnes à l'hôtel social durant toute la période d'alerte météo,

Transmission en fin d'après-midi de l'état des places disponibles au SIAO,

Si l'Hôtel Social est complet, orientation vers l'hôtel ou les 10 places mises à disposition par Quimper Bretagne Occidentale.

CCAS DE QUIMPER :

8 rue Verdelet

29000 Quimper

02 .98.64.51.00

Fax : 02.98. 64.25.86

ccas@quimper.bzh

ACCUEIL DE JOUR - ACCUEIL SOCIAL

21 bis rue Etienne Gourmelen
29000 Quimper

Ce dispositif est ouvert pour recevoir individuellement et sans distinction tous les publics majeurs.

Cet accueil offre plusieurs prestations (douche, laverie, bagagerie, téléphone, internet, vestiaire...) et services (accès aux droits, recherche hébergement, accompagnement dans les démarches...).

En fonction des demandes, le CCAS de Quimper dispose d'un budget nuitées d'hôtel.

Ouverture de 9H à 17h du lundi au samedi, de 9h à 13h30 le dimanche

Mobilisation demandée en cas de vigilance orange à rouge

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE

hotel-social@quimper.bzh

02.98.64.51.14

06.32.20.78.95

pauline.dagorn@quimper.bzh

helene.vigneras@quimper.bzh

02.98.64.51.00

vigilance orange à rouge

Mail d'alerte météo envoyé par la DDCS

Quimper Bretagne Occidentale met à disposition 10 places mobilisables **uniquement en vigilance orange à rouge** en cas de saturation de l'Hôtel Social et des hôtels.

Un surveillant de nuit sera mis à disposition par le CCAS de Quimper.

L'admission se fera uniquement par l'intermédiaire du CCAS de Quimper, aucune admission ne pourra se faire directement

Ouverture du local à 20h45 (après le dîner pris au CCAS de Quimper)

Fermeture du local vers 7h00 (avant le petit déjeuner pris au CCAS de Quimper), aucune prestation de restauration ne sera assurée dans le logement mis à disposition

Afin de faire respecter les consignes et les règles de sécurité, un contrat d'engagement journalier sera signé entre l'hébergé et le CCAS de Quimper

CHRS "L'ESCALE"

29000 QUIMPER

02.98.90.54.51

Fax : 02.98.52.07.92

escale@fondation-masse-trevidy.com

L'accueil du public ainsi que l'hébergement des personnes sont assurés 24h/24.

En complément d'un accueil CHRS, cette structure dispose :

- d'un salon d'accueil qui permet d'accueillir la nuit en urgence une femme seule ou avec enfant(s)
- d'un budget "nuitées d'hôtel" qui peut être utilisé pour mettre à l'abri temporairement des femmes seules victimes de violence ou avec enfant(s) ainsi que des familles,
- des places d'hébergement d'urgence en ALT, qui peuvent être mobilisées pour des femmes de moins de trente ans avec ou sans enfant(s) au FJT de la Providence.

HEBERGEMENT D'URGENCE HORS CHRS

La Fondation Massé Trévidy dispose de 15 places d'hébergement d'urgence pour l'accueil de femmes avec enfants, hommes avec enfants, couples avec enfants, dépourvus de logement et de femmes seules victimes de violences conjugales (en alternative à l'hôtel).

SAMU SOCIAL - CROIX-ROUGE DE QUIMPER

herve.bourdoulous@orange.fr
06.78.35.48.09

Jours de sorties :

Mardi, jeudi, vendredi et dimanche de 20 h à minuit.

Stationnement aux points fixes

Place de la Tourbie de 20 h15 à 21h15

Tour des halles

Place Bérardier (Locmaria) de 21 h30 à 22 h15

Place de la gare routière de 22 h30 à 23 h15

Distribution de soupes, cafés, chocolat, sandwiches, viennoiseries, fruits, gâteaux secs, kits hygiène, couvertures, gants, bonnets, chaussettes...

Lien avec le SIAO-115 et le CCAS de Quimper.

Compte rendu de chaque maraude transmis à la DDCCS

vigilance orange à rouge

Mail d'alerte météo envoyé par la DDCCS

Sorties tous les soirs y compris week-end et jours fériés.

Toute demande d'hébergement se fera en lien avec le CCAS de Quimper et le SIAO.

Compte-rendu journalier du Samu-Social transmis à la DDCCS.

CCAS DE CONCARNEAU

14 rue de Courcy
29900 Concarneau

: 02.98.60.52.40

Fax : 02.98.60.52.49

ccas@concarneau.fr

Accueil au CCAS de Concarneau de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13h30 à 17h.

Après 17 h 00, toute demande d'hébergement sera orientée vers le SIAO-115

Pour les femmes seules (avec ou sans enfant) et les familles, le CCAS travaille en lien avec le CHRS l'Escale, ainsi qu'avec l'association "l'Abri Côtier", les services du Conseil général.

Un travail « d'aller vers » les publics sans domicile au travers du renforcement des maraudes, réalisées par des travailleurs sociaux tout au long de l'année est développé.

CHRS DE CONCARNEAU

02.98.97.33.56
102 avenue de la Gare
29900 Concarneau

Le Public : hommes isolés

10 places d'urgence + 2 lits picot installés dans la salle de restauration

Ouverture 24h/24, un veilleur de nuit est présent

Admission en début d'après-midi

Petit déjeuner et repas du soir sont assurés dans la structure, le repas du midi sur inscription. Pas de chenil.

vigilance orange à rouge

Mail d'alerte météo envoyé par la DDCS

Maintien des personnes dans la structure durant toute la période d'alerte météo

Transmission en fin d'après-midi de l'état des places disponibles au SIAO

ACCUEIL DE JOUR DE CONCARNEAU

18 rue de Courcy

29900 Concarneau

Cet accueil est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12 h.

L'après-midi, l'accueil du CCAS assure le relais en lien avec l'équipe de travailleurs sociaux.

L'accueil pourra être ouvert le samedi matin en tant que de besoin et en fonction des conditions climatiques.

Il est possible d'y prendre une collation et de réchauffer le repas.

Les personnes reçues peuvent avoir accès à des douches, une machine à laver et un sèche-linge sont mis à leur disposition.

Par ailleurs, les chiens peuvent être accueillis temporairement dans la cour du bâtiment.

Des maraudes dans le centre ville sont mises en place chaque soir lors de périodes froides, sur demande du directeur de la DDCS.

Mobilisation renforcée en cas de déclenchement du préfet - vigilance orange et rouge, les maraudes sont plus nombreuses et un bilan de celles-ci est réalisé auprès des responsables et des élus de la ville.

CCAS DE DOUARNENEZ

8 rue Ernest Renan BP 146

29174 Douarnenez

02.98.74.46.21

ccas@mairie-douarnenez.fr

Le CCAS est ouvert de 8 h 30 à 12h et de 13h30 à 17 h 30.

La population visée : Toute personne qui se retrouve sans toit, sous réserve d'un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle.

Les conditions d'entrée A.L.T. : La demande de logement doit émaner d'un service social autre que le C.C.A.S. et sera prise en compte dans le cadre d'une commission qui se réunit dans un délai maximum d'une semaine pour délibérer.

En fonction des situations, une orientation vers l'hôtel social à Quimper peut être proposée.

Les situations des familles sont traitées en complémentarité avec l'équipe du CDAS de Douarnenez et les situations des jeunes avec la mission locale.

Le CCAS gère 2 places d'urgence pour femmes avec ou sans enfant(s).

ACCUEIL DE JOUR DE MORLAIX**Association COALLIA**

Bureaux localisés en centre-ville, l'accueil se fera en complémentarité d'un travail de veille sociale, lieu d'échanges et de sociabilité pour les personnes en difficulté.

Dispositif renforcé de maraudes sur l'espace public, pour créer du lien, le mode d'action pour rentrer en contact avec le public à la rue est « d'aller vers », qui prend la forme d'une présence sociale appelée « travail de rue ».

CHRS DU JARLOT

8 rue de Réo 29600 Morlaix

02.98.88.56.38

Fax : 02.98.63.48.82

lejarlot@fmt.bzh

Le foyer du Jarlot dispose sur site de 4 places en CHRS « urgence » et de 2 places en dispositif alternatif aux nuitées hôtelières.

Public accueilli :

Tout public : personnes isolées (hommes ou femmes) avec ou sans enfant, couples avec ou sans enfant.

L'accueil ainsi que l'hébergement sont assurés 24h/24 tous les jours de l'année.

Présence éducative toute la journée ainsi qu'en soirée (de 8h à 23h) y compris le week-end.

Présence d'un veilleur de nuit.

L'hébergement se fait en chambre individuelle, l'accès à une cuisine collective permet la confection des repas (fourniture possible de premiers colis alimentaires) et des produits d'hygiène peuvent également être proposés et / ou orientation vers les associations caritatives.

Les services du CHRS sont mis à disposition des personnes hébergées en urgence, notamment l'accès internet pour faciliter l'ouverture des droits, la laverie, la salle d'activité permettant des visites programmées.

A l'issue de la première nuit, un entretien avec un travailleur social est réalisé afin d'évaluer la situation et les besoins, et envisager les orientations nécessaires. Une solution pérenne sera recherchée pour la personne.

CCAS DE MORLAIX

29 rue de Brest BP 47125

29671 Morlaix cédex

ccas@villedemorlaix.org

02.98.88.82.15

Fax : 02.98.88.07.41

Accueil de 8 h 30 à 12h et de 13h30 à 16 h 30

vigilance orange à rouge

Mail d'alerte météo envoyé par la DDCCS

CCAS DE CARHAIX

Mairie de Carhaix

29270 Carhaix

ccas@ville-carhaix.com

Tel : 02 98 99.33.33

Le CCAS est ouvert au public de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Orientation des demandes d'hébergement vers le SIAO.

Le CCAS dispose du 1^{er} novembre au 31 mars (parfois plus tard suivant les températures) d'un local d'accueil d'urgence de 2 places pour 3 nuits maximum (renouvellement possible en fonction des conditions climatiques), réservés aux hommes seuls.

L'accès au local se fait par le biais du CCAS qui fournit une clef d'entrée.

Les animaux sont acceptés, une cuisine est aménagée dans les locaux ainsi qu'une douche. Les couples et les femmes seules ou avec enfant(s) sont dirigés vers le SIAO.

Sur la ville de Carhaix, la Fondation Massé Trévidy de Morlaix gère 2 places pour femmes seules ou avec enfant(s), ou couples avec ou sans enfant(s).

LES SERVICES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

L'accès aux droits

L'accueil « accès aux droits » permet à l'utilisateur d'accéder rapidement aux prestations du Conseil départemental ou de bénéficier d'une gestion urgente des difficultés les plus graves.

Dans un CDAS (Centre Départemental d'Action Sociale), une secrétaire oriente l'utilisateur vers

- l'accès aux droits : un agent administratif informe (domaine social, juridique, famille, logement) et instruit les demandes d'accès aux droits
- l'accueil social : une assistante sociale traite les situations d'urgence et évalue la nécessité de mettre en place un accompagnement social ou médico-social

Réception du mail d'alerte météo par la DTAS et les CDAS et information des travailleurs sociaux de la mise en œuvre de la vigilance orange à rouge

Astreinte téléphonique après 17 h 00 ; 02.98.76.20.20

I - TERRITOIRE DE BREST METROPOLE

Centre Départemental d'Action Sociale de BREST ST MARC
41 rue Sébastopol – 29200 BREST

Jours	Horaires accueil téléphonique	Téléphone
Du lundi au vendredi	8h45 à 12h15 13h30 à 17h00	02.29.61.29.29

Antenne du CDAS de BREST- LE RELECQ KERHUON
12 rue Brizeux – 29480 LE RELECQ KERHUON

Jours	Horaires accueil téléphonique	Téléphone
Du lundi au vendredi	8h45 à 12h15 13h30 à 17h00	02.98.28.28.99

Centre Départemental d'Action Sociale de BREST – RIVE DROITE
25 rue Anatole France – 29200 BREST

Jours	Horaires accueil téléphonique	Téléphone
Du lundi au vendredi	8h45 à 12h15 13h30 à 17h00	02.98.45.16.54

Centre Départemental d'Action Sociale de BREST – LAMBEZELLEC
Place de Bretagne – 29200 BREST

Jours	Horaires accueil téléphonique	Téléphone
Du lundi au vendredi	8h45 à 12h15 13h30 à 17h00	02.98.03.39.52

Centre Départemental d'Action Sociale de BREST – BELLEVUE
Le Grand Pavois 13 Place Napoléon III – 29200 BREST

Jours	Horaires accueil téléphonique	Téléphone
Du lundi au vendredi	8h45 à 12h15 13h30 à 17h00	02.98.47.08.09

II - TERRITOIRE DE QUIMPER-CHATEAULIN-PLYBEN-CARHAIX

Centre Départemental d'Action Sociale de QUIMPER
12 rue Stang Ar C'hoat – 29196 QUIMPER CEDEX

Jours	Horaires accueil téléphonique	Téléphone
Du lundi au vendredi	8h30 à 12h 13h30 à 17h00	02.98.76.25.00

Antenne de KERMOYSAN – Maison des Services Publics
2 rue de l'Île de Man – 29000 QUIMPER

Jours	Horaires accueil téléphonique	Téléphone
Du lundi au vendredi	9h à 12h	02.98.55.18.26

**Centre Départemental d'Action Sociale de CHATEAULIN
56 avenue de Quimper – 29150 CHATEAULIN**

Jours	Horaires accueil téléphonique	Téléphone
Du lundi au vendredi	8h30 à 12h 13h30 à 17h00	02.98.86.00.44

**Antenne de PLEYBEN
Rue Laurent Le Roux BP 31 - 29190 PLEYBEN**

Jours	Horaires accueil téléphonique	Téléphone
Du lundi au vendredi	8h30 à 12h 13h30 à 17h00	02.98.26.63.62

**Antenne de CHATEAUNEUF DU FAOU
3 Rue de l' Ecole - 29520 CHATEAUNEUF DU FAOU**

Jours	Horaires accueil téléphonique	Téléphone
Du lundi au vendredi	8h30 à 12h 13h30 à 17h00	02.98.81.75.54

**Centre Départemental d'Action Sociale de CARHAIX
14 bis Rue du Dr Menguy - BP 218- 29834 CARHAIX PLOUGUER**

Jours	Horaires accueil téléphonique	Téléphone
Du lundi au vendredi	8h30 à 12h 13h30 à 17h00	02.98.99.31.50

III - TERRITOIRE DE CONCARNEAU - QUIMPERLE

**Centre Départemental d'Action Sociale de CONCARNEAU
Rue de Kériolet – CS 90435**

29187 CONCARNEAU CEDEX

Jours	Horaires accueil téléphonique	Téléphone
Du lundi au vendredi	8h30 à 12h 13h30 à 17h00	02.98.50.11.50

Antenne de ROSPORDEN - Rue Joliot Curie

29140 ROSPORDEN

Jours	Horaires accueil téléphonique	Téléphone
Du lundi au vendredi	8h30 à 12h 13h30 à 17h00	02.98.50.11.50

**Centre Départemental d'Action Sociale de QUIMPERLE
19 bis place Saint Michel - 29300 QUIMPERLE**

Jours	Horaires accueil téléphonique	Téléphone
Du lundi au vendredi	8h30 à 12h 13h30 à 17h00	02.98.50.11.50

IV - TERRITOIRE D'AUDIERNE – DOUARNENEZ – PONT L'ABBE**Centre Départemental d'Action Sociale de DOUARNENEZ
27 rue du Maréchal Leclerc - 29100 DOUARNENEZ**

Jours	Horaires accueil téléphonique	Téléphone
Du lundi au vendredi	8h30 à 12h 13h30 à 17h00	02.98.92.01.93

**Antenne d'AUDIERNE
17 rue Lamartine BP 4 - 29770 AUDIERNE**

Jours	Horaires accueil téléphonique	Téléphone
Du lundi au vendredi	8h30 à 12h 13h30 à 17h00	02.98.92.01.93

**Centre Départemental d'Action Sociale de PONT L'ABBE
10 Quai St Laurent - 29120 PONT L'ABBE**

Jours	Horaires accueil téléphonique	Téléphone
Du lundi au vendredi	8h30 à 12h 13h30 à 17h00	02.98.66.07.50

V - TERRITOIRE DE MORLAIX - LANDIVISIAU

**Centre Départemental d'Action Sociale de MORLAIX
21 rue de Pouffanc – CS 17817 – 29678 MORLAIX CEDEX**

Jours	Horaires accueil téléphonique	Téléphone
Du lundi au vendredi	8h30 à 12h 13h30 à 17h00	02.98.88.99.90

**Antenne de SAINT POL DE LEON
29 rue des Carmes – 29250 SAINT POL DE LEON**

Jours	Horaires accueil téléphonique	Téléphone
Du lundi au vendredi	8h30 à 12h 13h30 à 17h00	02.98.69.03.13

**Centre Départemental d'Action Sociale de LANDIVISIAU
18 Place Lyautey – BP 20602 – 29406 LANDIVISIAU CEDEX**

Jours	Horaires accueil téléphonique	Téléphone
Du lundi au vendredi	8h30 à 12h 13h30 à 17h00	02.98.68.11.46

VI - TERRITOIRE DE LANDERNEAU - CROZON

**Centre Départemental d'Action Sociale de LANDERNEAU
20 Rue Amédée Belhommet – 29800 LANDERNEAU**

Jours	Horaires accueil téléphonique	Téléphone
Du lundi au vendredi	9h à 12h 13h30 à 17h00	02.98.85.35.33

**Antenne de CROZON
Place du 19 Mars 1962 – 29160 CROZON**

Jours	Horaires accueil téléphonique	Téléphone
Du lundi au vendredi	9h à 12h 13h30 à 17h00	02.98.27.10.26

TERRITOIRE DE LESNEVEN – ABERS - IROISE

**Centre Départemental d'Action Sociale de LESNEVEN
6 Bd des Frères Lumière - BP 74 - 29260 LESNEVEN**

Jours	Horaires accueil téléphonique	Téléphone
Du lundi au vendredi	8h45 à 12h15 13h30 à 17h00	02.98.83.23.66

**Antenne de LANNILIS
2 Rue de Mézéozen - 29870 LANNILIS**

Jours	Horaires accueil téléphonique	Téléphone
Du lundi au vendredi	8h45 à 12h15 13h30 à 17h00	02.98.04.02.65

Centre Départemental d'Action Sociale de SAINT RENAN
1 Rue Lescao – BP 6 – 29290 SAINT RENAN

Jours	Horaires accueil téléphonique	Téléphone
Du lundi au vendredi	8h45 à 12h15 13h30 à 17h00	02.98.84.23.22

Antenne de PLOUDALMEZEAU
36 Route de Brest – 29830 PLOUDALMEZEAU

Jours	Horaires accueil téléphonique	Téléphone
Du lundi au vendredi	8h45 à 12h15 13h30 à 17h00	02.98.48.14.66

<p>LISTE DES DESTINATAIRES DU DECLENCHEMENT DES MESURES VIGILANCE METEO ORANGE A ROUGE</p>

- DGCS
- Préfecture
- Sous-préfectures
- Conseil Départemental – Direction Générale des Services
- Conseil Départemental – Direction Générale Adjointe Solidarités
- Les Directeurs des CCAS gestionnaires de structures d’hébergement ou d’A.L.T (Brest, Quimper, Concarneau, Quimperlé, Morlaix)
- Les gestionnaires des accueils de jour
- Les Directeurs des centres hospitaliers :
 - . CHU de Brest (Monsieur le directeur général)
 - . CHU de Brest - site de Bohars
 - Centre Hospitalier Intercommunal de Cornouaille
 - . Centre Hospitalier de Morlaix
 - . Centre Hospitalier de Douarnenez
 - . Centre Hospitalier de Landerneau
 - . Centre Hospitalier de Quimperlé
 - . Centre Hospitalier de Carhaix
- Les Directeurs des Foyers de Jeunes Travailleurs gestionnaires de l’A.L.T.
 - . Quimper
 - . Brest
 - . Morlaix
 - Quimperlé
 - Carhaix
- Les Présidents d’associations gestionnaires de l’A.L.T.
- Les Présidents d’associations gestionnaires de CHRS et du SIAO
- La Direction départementale de la Croix Rouge (délégations locales de Brest et Quimper)
- La Direction de la Sécurité Publique du Finistère
- La Gendarmerie Nationale (Colonel Commandant le Groupement du Finistère)
- Le SDIS (Service Départemental d’Incendie et de Secours)
- L’antenne locale de la plateforme d’accueil régionale des demandeurs d’asile